Le Président de la République, après audition et le vote favorable des commissions des affaires sociales de l'Assemblée nationale et du Sénat a nommé par décret du 14 décembre 2020 Christelle Ratignier-Carbonneil Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM).

Depuis le 1er décembre 2016, Christelle Ratignier-Carbonneil occupait le poste de Directrice générale adjointe de l'ANSM. Elle a notamment engagé l'ANSM dans une politique d'ouverture à ses publics afin de mieux intégrer l'expertise des patients et des professionnels de santé dans les décisions de l'agence.

"Je m'emploierai chaque instant à ce que l'ANSM soit une agence à l'écoute de tous les usagers, de toutes leurs attentes, qu'elle soit capable d'être agile et résolument en prise avec son temps. Une agence au sein de laquelle, dans l'ensemble de ses activités, chaque décision, chaque action, soit guidée par un objectif de sécurité des patients exposés au produit de santé." Dr Christelle Ratignier-Carbonneil, Directrice générale de l'ANSM.

Christelle Ratignier-Carbonneil, Docteur en immuno-hématologie, exerce entre 2002 et 2010 plusieurs fonctions en lien avec l'évaluation clinique des médicaments au sein de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, devenue ANSM.

En novembre 2010, elle rejoint le cabinet du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, en tant que conseillère pour les produits et les industries de santé. Elle joue un rôle majeur dans la création du fonds d'indemnisation des victimes du Mediator, puis dans la rédaction de la loi relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé.

En juin 2012, Christelle Ratignier-Carbonneil est nommée directrice adjointe à la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), où elle dirige le département des produits de santé, en charge des activités relatives aux médicaments, aux dispositifs médicaux et aux actes de biologie, ainsi que les relations conventionnelles avec les pharmaciens d'officine, les professionnels des dispositifs médicaux et les biologistes médicaux libéraux.

- Décret du 14/12/2020/portant nomination de la directrice générale de l'ANSM .